

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 janvier 2024**

N° 240130017

ACTION SOCIALE - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice des Restos du Cœur

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 24 janvier 2024 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIAN - M. MASO - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 25

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 6

ABSENTS REPRESENTES Mme SCHAFER par M. CRESPIAN - Mme ALITA par Mme JAY.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE - M. GUITOUNI - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. BENAOUADI - M. LEFEUVRE.

SECRETAIRE Elisabete GRUOSSO

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

ACTION SOCIALE - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice des Restos du Cœur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Mme Isabelle VILATA Adjointe au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-7,

VU le budget communal,

CONSIDERANT le soutien apporté par l'association les Restaurants du Cœur aux familles gentilléennes,

CONSIDERANT les difficultés financières rencontrées par les Restaurant du Cœur et la sollicitation du Président des restos du Cœur en Val-de-Marne d'une aide exceptionnelle pour le maintien de leurs actions en direction des familles en difficulté,

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir les actions en faveurs des personnes défavorisées,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 25 janvier 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Restaurants du Cœur d'un montant de cinq mille euros (5000€).

ARTICLE 2 - **DIT** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 065 « Autres charges de gestion courante » du budget communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 31 janvier 2024

Reçu en préfecture le 31 janvier 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240130-10791-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN